



Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 8 décembre 2009**, à 19h30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2009-12-400

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2009

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19h31, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de décembre 2009.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC:

La période de parole au public a débuté à 19h32 et s'est terminée à 19h41.

2009-12-401

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 23 NOVEMBRE 2009

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 10 et 23 novembre 2009, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2009-12-402

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 23 NOVEMBRE 2009

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 10 et 23 novembre 2009.



Ville de **PINCOURT**

2009-12-403

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de novembre 2009 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2009-12)

2009-12-404

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2009

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de novembre 2009 conformément au Règlement numéro 716.

2009-12-405

SUJET: ENTENTE DE RÉCIPROCITÉ DE SERVICES EN SITUATION D'URGENCE

Considérant qu'en raison de conditions climatiques extrêmes, ou en raison d'épidémie ou de pandémie, le cours normal des activités quotidiennes des citoyens d'une partie ou de l'ensemble de l'Île Perrot pourrait être perturbé sur une période prolongée;

Considérant qu'il appartient aux municipalités d'apporter un rôle de soutien à sa population dans de telles situations;

Considérant que les municipalités sont souvent affectées directement lors de telles situations, soit en raison de la perte de certaines fonctionnalités ou encore en raison de la non disponibilité d'une partie de leur personnel;

Considérant qu'il est de l'intérêt des villes et organismes par-municipaux de maximiser l'utilisation des ressources humaines et matérielles disponibles en pareilles situations, et ce afin de bien desservir et rencontrer les attentes de la population;

Considérant qu'il serait opportun et avantageux de conclure une entente avec les villes comprises sur l'Île Perrot et avec la Régie de l'eau de l'Île Perrot, il est



Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt est en accord avec le principe d'une entente à intervenir avec les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot, la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et la Régie de l'eau de l'Île Perrot ayant pour objectif de favoriser la réciprocité de services en situation d'urgence;

Que la Ville de Pincourt autorise son responsable des mesures d'urgence, monsieur Michel Perrier, à prendre les ententes nécessaires avec les représentants des villes de l'Île Perrot afin de mettre en place toutes mesures d'entraide commune pour assurer les services essentiels à la population, si une situation le requiert, et ce d'ici la conclusion d'une entente formelle de réciprocité de service.

2009-12-406

SUJET: NOMINATION DES SUBSTITUTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRC)

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que tous les membres du conseil municipal, madame Marie-Andrée G. Laliberté et messieurs Stéphane Boyer, John Kinnear, Michel Pratte, Jim Miron et André D'Aragon, soient nommés à titre de substituts au Conseil d'administration de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC).

2009-12-407

SUJET: NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS DE MARS 2010 À OCTOBRE 2013

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les maires suppléants soient nommés comme suit :

Périodes	Conseillers	District
Mars 2010 à juin 2010 incl.	M. Michel Pratte	4
Juillet 2010 à octobre 2010 incl.	M ^{me} Marie-Andrée G. Laliberté	2
Novembre 2010 à février 2011 incl.	M. Jim Miron	5
Mars 2011 à juin 2011 incl.	M. André D'Aragon	6
Juillet 2011 à octobre 2011 incl.	M. John Kinnear	3
Novembre 2011 à février 2012 incl.	M. Stéphane Boyer	1
Mars 2012 à juin 2012 incl.	M. Michel Pratte	4
Juillet 2012 à octobre 2012 incl.	M ^{me} Marie-Andrée G. Laliberté	2



Ville de **PINCOURT**

Novembre 2012 à février 2013 incl.	M. Jim Miron	5
Mars 2013 à juin 2013 incl.	M. André D'Aragon	6
Juillet 2013 à octobre 2013 incl.	M. John Kinnear	3

2009-12-408

SUJET: PRÉSIDENCES DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET NOMINATIONS AUX DIVERS COMITÉS ET ORGANISMES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les présidents des commissions du conseil soient nommés comme suit :

Commission administrative	M. Stéphane Boyer
Commission de sécurité publique	M. André D'Aragon
Commission technique	M. John Kinnear
Commission des services aux citoyens	M. Jim Miron

Que les élus suivants soient nommés pour siéger au nom du conseil sur les comités et organismes ci-après :

<u>Comité consultatif d'urbanisme</u>	M. Stéphane Boyer
<u>Régie de l'eau de l'Île Perrot</u>	
Premier représentant	M. le maire Yvan Cardinal
Membre additionnel : (période de 18 mois)	M. Stéphane Boyer
Substituts	M ^{me} Marie-Andrée G. Laliberté
	M. John Kinnear
	M. Michel Pratte
	M. Jim Miron
	M. André D'Aragon
<u>Comité d'assainissement des eaux usées</u>	M. Stéphane Boyer
<u>Conseil intermunicipal de transport la Presqu'île</u>	
Délégué	M. Michel Pratte
Délégué substitut	M. le maire Yvan Cardinal
<u>Transport Soleil</u>	M. Michel Pratte
<u>Office municipal d'habitation de Pincourt</u>	M. Michel Pratte
	M. André D'Aragon
	M ^{me} Diane Mercier Déziel
<u>Comité du 50^e Anniversaire</u>	M. le maire Yvan Cardinal
	M. Stéphane Boyer
	M ^{me} Marie-Andrée G. Laliberté
<u>Comité Ville en Santé Pincourt</u>	M ^{me} Marie-Andrée G. Laliberté
	M. André D'Aragon
<u>Comité de la Famille</u>	M. le maire Yvan Cardinal
	M. Stéphane Boyer
	M ^{me} Marie-Andrée G. Laliberté
	M. Jim Miron



Ville de **PINCOURT**

2009-12-409 SUJET: ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME 2009 DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la recommandation de la Commission administrative du 30 novembre 2009, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le nouvel organigramme de la structure organisationnelle à compter de ce jour, tel que déposé.

2009-12-410 SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE IMPRIMANTE HP LASERJET CP6015XH

Considérant la recommandation de la Commission administrative du 30 novembre 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'une imprimante HP LaserJet CP6015XH auprès de Genatec Inc. au montant de 8 475,91 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22-100-40-025.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en 5 versements annuels égaux de 1 695,19 \$ à compter de l'exercice financier 2010.

2009-12-411 SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MICHEL BERGERON, PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DES EAUX

Considérant que monsieur Michel Bergeron, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 23 novembre 2009, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 27 janvier 2010 au 24 mars 2010 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Michel Bergeron, préposé à l'entretien ménager – Service des travaux publics et de la gestion des eaux, un congé sans solde du 27 janvier 2010 au 24 mars 2010 inclusivement selon sa demande déposée.

2009-12-412

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR UN PLAN MÉDIA DANS LE CADRE DU 50^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE PINCOURT AVEC CJVD 100,1FM

Considérant les recommandations de la direction générale en commission administrative le 30 novembre 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente pour un plan média selon la proposition du 16 novembre 2009 de CJVD 100,1FM au montant de 20 000 \$, taxes applicables en sus.

Que cette dépense soit financée à même la réserve pour les Fêtes du 50^e Anniversaire de la Ville de Pincourt et soit imputée au poste 02-110-01-497.

2009-12-413

SUJET: REMERCIEMENT À MONSIEUR MICHEL KANDYBA POUR LES TRENTE-DEUX ANNÉES AU SERVICE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que monsieur Michel Kandyba a assumé les fonctions de maire de la Ville de Pincourt pendant les vingt-trois dernières années;

Considérant son implication au préalable comme membre du conseil municipal à titre de conseiller;

Considérant son implication dans de nombreux organismes par-municipaux, dont la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la Communauté métropolitaine de Montréal, l'Agence métropolitaine de transport, la Conférence régionale des élus de la Vallée du haut Saint-Laurent, la Régie de l'eau de l'Île-Perrot et plusieurs autres organismes régionaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier monsieur Michel Kandyba pour sa longue implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt et pour sa contribution au développement de la Ville et les différents legs résultant de ses nombreux mandats.



Ville de **PINCOURT**

- 2009-12-414 SUJET: REMERCIEMENT À MONSIEUR CLAUDE COMEAU POUR SES SEPT ANNÉES AU SERVICE DE LA VILLE DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De remercier monsieur Claude Comeau pour son implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt dans les sept dernières années.
- 2009-12-415 SUJET: RENOUVELLEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2010 AU 31 AOÛT 2010 DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE AVEC L'INDUSTRIELLE ALLIANCE ET DU CONTRAT D'ASSURANCE DÉCÈS ET MUTILATION ACCIDENTELS AVEC AXA ASSURANCES INC.
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De renouveler le contrat d'assurance collective numéro 96003 avec l'Industrielle Alliance pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2010, le tout selon les taux déposés par Groupe Censeo le 4 novembre 2009.
- De renouveler le contrat d'assurance décès et mutilation accidentels numéro 9223438 avec AXA Assurances inc. pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 août 2010, le tout selon les taux déposés par Groupe Censeo le 1^{er} décembre 2009.
- 2009-12-416 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière par intérim, de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2009 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.
- 2009-12-417 SUJET: RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES « ACCIDENT DES POMPIERS ET BRIGADIERS ET ACCIDENT DES BÉNÉVOLES » DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2010
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'entériner le renouvellement avec AON Parizeau inc., pour l'année 2010, des contrats d'assurances Axa «Accident des pompiers et brigadiers» numéro 9221341 et «Accident des bénévoles» numéro 9221343, pour une prime totale de 5 123 \$, taxe incluse.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2010.

2009-12-418 SUJET: MANDAT AU BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES S. PICHÉ INC. POUR SUPPORT TECHNIQUE AU SURINTENDANT DE L'USINE D'ÉPURATION

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du mandat au bureau d'études techniques S. Piché inc. au montant de 3 128,38 \$ net de ristourne.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 02-414-06-499.

2009-12-419 SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 44 800 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR AUGMENTER LA RÉSERVE POUR « ÉVENTUALITÉS »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 44 800 \$ du surplus non affecté pour augmenter la réserve pour « Éventualités ».

2009-12-420 SUJET : FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 584, 600-1 ET 632 / ADJUDICATION D'UN EMPRUNT AU MOYEN DE BILLETS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accepte l'offre de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 611 000 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 584, 600-1 et 632, au prix de 98,827, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

113 300 \$	1.5%	15 décembre 2010
117 500 \$	1.9%	15 décembre 2011
122 100 \$	2.5%	15 décembre 2012
126 700 \$	3.0%	15 décembre 2013



Ville de **PINCOURT**

131 400 \$	3.4%	15 décembre 2014
------------	------	------------------

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

2009-12-421 SUJET: FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 584, 600-1 ET 632

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pincourt souhaite emprunter, par billets, un montant total de 611 000 \$:

Règlements numéros	Pour un montant de \$
584	7 900 \$
600-1	101 500 \$
632	501 600 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billets au montant de 611 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 584, 600-1 et 632 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la trésorière par intérim;

Que les billets soient datés du 15 décembre 2009;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2010	113 300 \$
2011	117 500 \$
2012	122 100 \$
2013	126 700 \$
2014	131 400 \$



Ville de **PINCOURT**

- 2009-12-422 SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:
- Commission administrative :
- 29 septembre 2009
- Commission de développement et de services aux citoyens :
- 9 novembre 2009
- Commission de sécurité publique :
- 16 novembre 2009
- Commission technique:
- 29 septembre 2009
- Comité consultatif d'urbanisme : aucun
- 2009-12-423 SUJET: DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL EN 2010
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt par la greffière, madame Nicole Drouin, du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2010.
- 2009-12-424 SUJET: DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES DU 19 NOVEMBRE 2009
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt par la greffière, madame Nicole Drouin, du compte rendu relatif à la vente pour non paiement de taxes du 19 novembre 2009.



Ville de **PINCOURT**

- 2009-12-425 SUJET: ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LA GESTION DES DOCUMENTS DE LA VILLE DE PINCOURT – ENCADREMENT ET DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN DE CLASSIFICATION
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter la politique de la gestion des documents de la Ville de Pincourt telle que préparée par Gestion de documents Carrière inc. dans le cadre du mandat d'encadrement et développement d'un plan de classification.
- 2009-12-426 SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-3 – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONES H1-02, C1-14 ET C1-24
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le second projet de règlement numéro 780-3 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 780 tel qu'amendé, de façon à :
- modifier la délimitation de la zone H1-02 à même une partie de la zone C1-14
 - corriger des chiffres et/ou symboles dans la grille des usages et normes relative à la zone C1-24
 - corriger des chiffres et/ou des symboles aux articles 220, 221 et 222
 - ajouter un usage spécifiquement autorisé « terrain de golf » dans la zone H1-02.
- 2009-12-427 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONES H1-02, C1-14 ET C1-24
- Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :
- modifier la délimitation de la zone H1-02 à même une partie de la zone C1-14
 - corriger des chiffres et/ou symboles dans la grille des usages et normes relative à la zone C1-24
 - corriger des chiffres et/ou des symboles aux articles 220, 221 et 222
 - ajouter un usage spécifiquement autorisé « terrain de golf » dans la zone H1-02
- sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



Ville de **PINCOURT**

2009-12-428 SUJET: ENTENTE INTERMUNICIPALE POURVOYANT À LA
CONSTITUTION DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT -
REMPACEMENT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier et de remplacer l'entente inter-municipale pourvoyant à la constitution de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, signée en 1997 et modifiée en 2005.

D'autoriser le maire, M. Yvan Cardinal, et le directeur général, M. Michel Perrier, à signer une nouvelle entente pour et au nom de la Ville de Pincourt.

2009-12-429 SUJET: APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 114 DE LA RÉGIE
DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt approuve le Règlement numéro 114 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot intitulé « Règlement visant à harmoniser les règlements nos 89, 91, 96, 98, 108, 109, 110, 111 et 112 ».

2009-12-430 SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE
SABLE ABRASIF POUR L'ANNÉE 2009-2010 – ENT-09-09

À la suite de l'ouverture des soumissions et de l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur des Services des travaux publics et de la gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat pour l'approvisionnement de sable abrasif pour l'année 2009-2010 auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Transports Réjean Legault et Fils » pour la somme de 21 164,06 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-621.

2009-12-431 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – DÉCEMBRE 2009

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'autoriser la trésorière par intérim à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

A) CDGU

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 20 917,95 \$ pour la facture 069-069-06c et d, représentant le paiement du certificat de paiement n° 3, pour les honoraires de génie dans le cadre du projet des travaux de réfection de la rue Bellevue, 9^e Avenue et Place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-411.

B) GROUPE ABS

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 2 606,74 \$ pour la facture 7039, représentant le paiement du certificat de paiement n° 1, pour le contrôle de la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pour les travaux de réfection de la 9^e Avenue et d'une partie de la rue Bellevue et place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-411.

C) CDGU

Pour le projet SLC-2009-604, la somme de 7 574,19 \$ pour la facture 069-069-05d, représentant le paiement du certificat de paiement n° 4, pour les honoraires de génie dans le cadre du projet des travaux d'aménagement du parc Bellevue.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

D) CDGU

Pour le projet SLC-2009-604, la somme de 7 567,70 \$ pour la facture 069-069-05e, représentant le paiement du certificat de paiement n° 5, pour les honoraires de génie dans le cadre du projet des travaux d'aménagement du parc Bellevue.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

E) GROUPE ABS

Pour le projet SLC-2009-604, la somme de 1 496,50 \$ pour la facture 7034, représentant le paiement du certificat de paiement n° 2, pour le contrôle de la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pour les travaux de réaménagement du parc Bellevue

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.



Ville de **PINCOURT**

F) LES PAVAGES THÉORÊT INC.

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 507 525,01 \$, représentant le paiement du décompte progressif n° 1 pour les travaux de réfection de la 9^e Avenue et d'une partie des rues Bellevue et de place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-411.

2009-12-432

SUJET: OCTROI DE CONTRAT - LES PAVAGES THÉORÊT INC. POUR L'AMÉNAGEMENT DE PAVAGE BITUMINEUX – PROJET 09-030 - OMNI-CENTRE

Amendée par
Résolution no
2010-01-017

Tel que discuté lors de la Commission de sécurité publique en date du 16 novembre 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi de contrat pour l'aménagement de pavage bitumineux à l'Omni-Centre, à Les Pavages Théorêt Inc. au montant de 15 351,00 \$, toutes taxes incluses – Projet 09-030.

Que cette dépense soit affectée au surplus non réservé et imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

2009-12-433

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2009-04-133 – PAIEMENTS MENSUELS – AVRIL 2009

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2009-04-133 « Paiements mensuels » en changeant le poste budgétaire « 02-401-10-528 » par « 02-401-10-418 ».

2009-12-434

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE GÉNIE CONCERNANT LES TRAVAUX DE STABILISATION ET D'AMÉNAGEMENT DE L'ESCARPEMENT SITUÉ À L'ARRIÈRE DES HABITATIONS PHASE 2C – RUE RENAISSANCE

Considérant l'approbation du projet 50-402C, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense auprès de CDGU pour la facture 069-069-07b représentant le paiement au montant de 4 515,00 \$, toutes



Ville de **PINCOURT**

taxes incluses, pour les honoraires de génie dans le cadre du projet des travaux de stabilisation et d'aménagement de l'escarpement situé à l'arrière des habitations phase 2C – rue Renaissance.

Que cette dépense pour le projet numéro 50-402C soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 02-401-00-411.

2009-12-435 SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 800 -
INSPECTION DES INSTALLATIONS DE PLOMBERIE DE
RÉSIDENCES CONCERNÉES - PROJET GEN-2009-304

Considérant l'approbation du projet GEN-2009-304, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense auprès de Cité Expert pour les factures 09-1004 et 09-1011, représentant le paiement au montant total de 3 166,14 \$, toutes taxes incluses, pour l'inspection des installations de plomberie des résidences concernées par le projet GEN-2009-304.

Que cette dépense soit financée par le règlement numéro 800 et imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

2009-12-436 SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 800 -
HONORAIRES PROFESSIONNELS RELATIFS À L'EXÉCUTION
DE TRAVAUX D'ARPENTAGE - PROJET GEN 2009-304

Considérant l'approbation du projet GEN-2009-304, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense auprès de Legault et Trudeau pour la facture 3430, représentant le paiement au montant de 1 834,22 \$, toutes taxes incluses, pour les honoraires professionnels relatifs à l'exécution de travaux d'arpentage pour les travaux relatifs au projet GEN-2009-304.

Que cette dépense soit financée par le règlement numéro 800 et imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

2009-12-437 SUJET: DÉPENSE POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE
GÉNIE CONCERNANT LE TRANSFERT SUR AUTOCAD DES
PLANS EXISTANTS ET LA RÉALISATION DES RELEVÉS DES
INSTALLATIONS EXISTANTES DE L'USINE D'ÉPURATION

Considérant l'approbation du projet GEN-2008-312, il est



Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser cette dépense auprès de Genivar pour les factures 101599 et 101600, représentant le paiement au montant total de 48 264,76 \$, toutes taxes incluses, pour les honoraires professionnels de génie du transfert sur AutoCad des plans existants et la réalisation des relevés des installations existantes de l'usine d'épuration - Projet GEN-2008-312.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-10-036.

2009-12-438

SUJET : OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SERVICE ÉLECTRIQUE GÉNÉRAL – APPEL D'OFFRE TEC-09-006

Amendée par
Résolution no
2010-02-049

Suite à l'analyse des soumissions préparée par M. Hans-Gabriel Christoph, directeur des Services techniques, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les services d'entretien du réseau d'éclairage public et service électrique général pour les années 2010, 2011 et une année optionnelle en 2012 aux montants suivants :

- En 2010 : 30 566,55 \$, taxes incluses
- En 2011 : 31 584,68 \$, taxes incluses
- En 2012 : 32 602,82 \$, taxes incluses
(renouvellement optionnel)

Que cette dépense pour le projet TEC-09-006 soit imputée au poste budgétaire 02-340-00-521.

2009-12-439

SUJET: AUTORISATION – HIVER EN FÊTE 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de l'activité «Hiver en fête» au parc Olympique le samedi 30 janvier 2010 et de permettre les activités suivantes :

- campement scout avec feu de joie (nuit du 29 au 30 janvier)
- tours de traîneaux de chevaux (circuit routier)
- tours de traîneaux de chiens
- vente d'articles promotionnels et kiosque de restauration
- mini-ferme
- circulation et stationnement de véhicules de service
- animation et jeux divers



Ville de **PINCOURT**

- cerfs-volants acrobatiques
- pêche sur glace

2009-12-440 SUJET : SIGNATURE DE CONTRAT AVEC IMPRIMERIE DES ÉDITIONS VAUDREUIL POUR L'IMPRESSION DES BROCHURES LOISIRS POUR LES ANNÉES 2010 ET 2011

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal ou, en son absence, le maire suppléant, et madame Nicole Drouin, greffière, ou, en son absence, l'assistante greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt le contrat entre Imprimerie des Éditions Vaudreuil et la Ville de Pincourt pour l'impression des brochures loisirs pour les années 2010 et 2011.

D'autoriser une dépense annuelle de 7 675,50 \$ pour 2010 et 7 884,32 \$ pour 2011, toutes taxes incluses.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-710-00-345.

2009-12-441 SUJET: SIGNATURE DE CONTRAT AVEC J-BEL-AIR ENR. POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PINCOURT POUR LES ANNÉES 2010 ET 2011

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ou, en son absence, le maire suppléant, et madame Nicole Drouin, greffière, ou, en son absence, l'assistante greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt le contrat entre J-Bel-Air enr. et la Ville de Pincourt pour l'entretien ménager de la bibliothèque de Pincourt pour les années 2010 et 2011.

D'autoriser une dépense annuelle de 11 868 \$, exempte de taxes.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-770-00-551.

2009-12-442 SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 452, CHEMIN DUHAMEL (LOT 1 721 762) – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE DROITE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner



Ville de **PINCOURT**

suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale droite de 2 mètres à 1,87 mètre au 452, chemin Duhamel (lot 1 721 762).

2009-12-443 SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 420, CHEMIN DUHAMEL (LOT 3 381 750) – PLANCHER DE GARAGE PLUS BAS QUE LA COURONNE DE RUE ADJACENTE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la permission qu'un plancher de garage soit plus bas que la couronne de rue adjacente au 420, chemin Duhamel (lot 3 381 750), le tout conditionnellement à ce qu'un système de pompage ou d'évacuation des eaux de surface soit installé et que les pentes de l'entrée de stationnement soient profilées de façon à éloigner l'écoulement des eaux du garage.

2009-12-444 SUJET: MANDAT À LA FIRME LEROUX, BEAUDRY, PICARD ET ASSOCIÉS POUR LA CRÉATION D'UNE COUCHE DE POLYGONES FERMÉS ET D'UN IDENTIFIANT POUR LA MATRICE GRAPHIQUE RÉNOVÉE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du mandat à la firme Leroux, Beaudry, Picard et Associés afin de créer une couche de polygones fermés et d'un identifiant soit le numéro matricule pour la matrice graphique rénovée de la Ville de Pincourt au montant de 7 222 \$ plus les taxes applicables. Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-610-00-411.

2009-12-445 SUJET: AUTORISATION AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE DE SIGNER AU NOM DE LA VILLE DE PINCOURT UN ACTE DE SERVITUDE AVEC LES ENTREPRISES ALLARD-MÉNARD INC. SUR LES LOTS 4 425 810 À 4 425 817

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, M. Yvan Cardinal, et la greffière, M^{me} Nicole Drouin, ou, en son absence, l'assistante-greffière, M^{me} Danielle Carbonneau, à signer au nom de la Ville de Pincourt l'acte de servitude en faveur de la Ville de Pincourt, concernant l'installation



Ville de **PINCOURT**

d'une conduite d'égout pluvial, d'une conduite d'égout sanitaire et d'une conduite d'aqueduc sur les lots 4 425 810 à 4 425 817.

Que tous les frais reliés à cet acte de servitude soient absorbés par Les Entreprises Allard-Ménard inc.

2009-12-446

SUJET: MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS POUR LA REPRÉSENTATION DE LA VILLE DANS LE DOSSIER DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL – ÎLE PERROT

Considérant le jugement N° 500-17-021405-041 du 30 novembre 2009 de la cour Supérieure du Québec;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de tous les citoyens de Pincourt, d'examiner, avec nos conseillers légaux, toutes les voies de recours qui s'offrent à nous, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour recommander à la Ville de Pincourt les recours possibles dans cette cause ainsi que d'explorer les voies possibles pour tenter de solutionner la présente situation quant au parachèvement de l'immeuble.

2009-12-447

SUJET: DOSSIER DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL – ÎLE PERROT / PAIEMENT DES HONORAIRES ET DÉBOURSÉS POUR SERVICES LÉGAUX

Considérant la résolution 2009-03-100 adoptée le 10 mars 2009;

Considérant les jugements rendus par la Cour supérieure le 30 novembre 2009 dans ce dossier;

Considérant que des défendeurs dans ce dossier, dont des fonctionnaires municipaux, doivent se prévaloir des différents recours possibles dans ce dossier;

Considérant qu'il est aussi dans l'intérêt de la municipalité que ces recours soient analysés par les défendeurs, et exercés s'il y a lieu, compte tenu de la protection financière dont les fonctionnaires ou employés municipaux bénéficient dans l'exercice de leurs fonctions;

Considérant que les motifs de la résolution 2009-03-100 continuent de s'appliquer jusqu'à conclusion finale, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'assumer la défense et la représentation afférentes aux procédures et jugements contre les défendeurs « administrateurs » dans ce dossier, jusqu'à conclusion finale, y compris notamment la possibilité d'interjeter appel des décisions rendues par la Cour supérieure le 30 novembre 2009 auprès de la Cour d'appel du Québec, et en payer les frais et déboursés raisonnables au procureur de leur choix, Me Jérôme Unterberg.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20h26 et s'est terminée à 21h03.

2009-12-448

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2009

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21h04, de lever la séance du 8 décembre 2009.

YVAN CARDINAL, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE